

Coordination du système d'agences (CASA)

Coordination du système d'agences (CASA)

Nota : le terme « agence » désigne, de manière générique, les principaux acteurs publics nationaux qui concourent auprès de la DGS à la conception et à la mise en œuvre des politiques de prévention et de sécurité sanitaire.¹

1 – La coordination vis-à-vis de chaque agence

Ce pilotage s'inscrit dans un cadre de référence constitué d'un **contrat pluriannuel d'objectifs** Etat/agence, dont le premier a été signé en 2006.

L'animation et le suivi de ce contrat, ainsi que le travail collaboratif qu'il induit s'exercent de manière privilégiée au sein d'une **instance bilatérale** qui se réunit régulièrement ; cette instance associe les autres ministères de tutelle le cas échéant (Afssa, Afsset).

Les contrats pluriannuels d'objectifs		
En vigueur au 1 ^{er} janvier 2009 : 6		A finaliser en 2009 : 5
ABM	(2007- 2010)	EFS
AFSSA	(2007-2011)	INCa
AFSSAPS	(2007-2010)	INPES
AFSSET	(2008-2011)	INSERM
EHESP ² 2011)	(2008-	InVS
IRSN	(2006-2009)	

¹ Parmi les agences, la HAS a un statut particulier : autorité indépendante, sans tutelle ministérielle

² Ecole des Hautes Etudes en Santé publique

Les instances de pilotages existantes		
Agence/opérateur	Niveau de représentation (1)	Périodicité de réunion
ABM	<ul style="list-style-type: none"> - ABM : DG et SG - DGS : DGA, sous-directrice 	4/an
AFSSAPS	<ul style="list-style-type: none"> - AFSSAPS : DG, DGA, SG - DGS : DG, DGA, SG 	4/an
	<ul style="list-style-type: none"> - AFSSAPS : DGA - DGS : sous-directrice 	4/an
AFSSA	<ul style="list-style-type: none"> - AFSSA : DG ou DGA ⁽²⁾ - DGS : DG et ses homologues Agriculture et Consommation (les 3 tutelles) 	3 ou 4/an
	<ul style="list-style-type: none"> - -AFSSA : DGA, SG ⁽²⁾ - DGS : SD et ses homologues Agriculture et consommation (les 3 tutelles) 	4/an
AFSSET	<ul style="list-style-type: none"> - AFSSET : DG, DGA, SG ⁽²⁾ - DGS : DGS et ses homologues Travail et Environnement (les 3 tutelles) 	Tous les 2 mois
EFS (3)	<ul style="list-style-type: none"> - EFS : Président - DGS : DG 	3/an

(1) Les responsables mentionnés sont accompagnés de leurs principaux collaborateurs. Signification des sigles : DG : directeur général ; DGA : directeur général adjoint ; SG : secrétaire général ; SD : sous- directeur.

(2) Participation de l'agence selon les sujets à l'ordre du jour.

(3) L'instance est mise en place en 2009.

2. La coordination d'ensemble

Cette coordination d'ensemble s'exerce dans le cadre de trois instances multilatérales que réunit régulièrement la DGS (cf tableau ci-dessous)

Les membres, par ailleurs, ont souvent eux des conventions réciproques.

Instances multilatérales			
<i>Dénomination</i>	RSS : réunion de sécurité sanitaire	CASA : Comité d'animation du système d'agences	Comité des secrétaires généraux
<i>Champ de compétence</i>	Actualité de la sécurité sanitaire	Sujets métiers relatif à la politique de prévention et de sécurité sanitaire	Sujets fonctions support (opérateurs subventionnés par la DGS, sauf exception)
<i>Niveau de représentation</i>	Directeurs généraux (dgs et agences) + Cabinet de la Ministre + Directeurs généraux de : DHOS, DGAL, DGCCRF, DSC	Directeurs généraux	Secrétaires généraux ou équivalent
<i>Périodicité de réunion</i>	Hebdomadaire	Tous les 2 mois	3 ou 4 fois par an
<i>Organismes membres</i>	ABM	ABM	ABM
	AFSSA	AFSSA	AFSSA
	AFSSAPS	AFSSAPS	AFSSAPS
	AFSSET	AFSSET	AFSSET
	ASN	-	-
	EFS	EFS	EFS
	-	EPRUS	EPRUS
	-	HAS	HAS
	-	INCa	INCa
	INPES	INPES	INPES
	-	INSERM	-
	InVS	InVS	InVS
	IRSN	IRSN	-

